
Adresse du conseil et la société de la commune de Vitry-sur-Seine
à la Convention nationale, lors de la séance du 20 brumaire an III
(10 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil et la société de la commune de Vitry-sur-Seine à la Convention nationale, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 64;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18027_t1_0064_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

tionnaire dans toute sa force, ne pas permettre que quelques sociétés populaires essayent d'usurper le pouvoir que vous seuls tenez du peuple ny fédéralisent plus longtems; tels sont les principes sublimes de raison et de justice que vous venez de proclamer dans votre immortelle adresse au peuple français et votre decret du 25 vendémiaire.

Graces éternelles vous soyent rendues aujourd'hui, oui, aujourd'hui, que par votre courage et votre energie les tyrans sont detruits que le commerce et les arts vont reflourir et le bon citoyen jouir des avantages d'une revolution pour laquelle il a tant fait depuis cinq années, mettez le comble a vos bienfaits en procurant de suite a nos enfants des principes et une education vraiment republicaines.

Quant a nous, nous reitersons en vos mains le serment que nous avons si souvent fait de surveiller l'exécution de vos decrets revolutionnaires, de ne reconnoître jamais d'autre souveraineté que celle du peuple et d'autre autorité que la votre.

BARA, *vice-président*, TOUVAIN, *secrétaire*
et cinquante-six autres signatures
dont celles de trois femmes.

x

[*Le conseil et la société de la commune de Vitry-sur-Seine à la Convention nationale, le 4 vendémiaire an III*] (29)

Citoyens représentans,

Le conseil et la société de la commune de Vitry-sur-Seine ont lieu de se glorifier d'avoir vers le milieu de thermidor exprimé leurs vœux sur la défaite du dernier tyran et sur les travaux laborieux et salutaires de ses dignes représentans par une adresse favorablement accueillie et honorablement mentionnée par la Convention.

Celle ci a pour objet la sensibilité et la reconnaissance que nous a inspiré l'adresse aux François, il est impossible qu'elle n'ait produit le même effet sur les facultés morales des Républicains, des patriotes en esprit et en vérité.

Nous l'avons lue trois fois et elle restera affichée au lieu de notre rassemblement ordinaire a côté et au niveau des Droits de l'homme.

Nous la méditerons et toujours avec une nouvelle velléité. Nous l'observerons comme un véhicule nécessaire au citoyen, homme de bien et convaincu que la liberté n'est autre chose que l'exercice de sa volonté et de son jugement sous l'obéissance des loix, nous attendrons avec confiance et sécurité la jouissance du bonheur que la Convention ne manquera certainement pas de procurer au peuple français.

Et vous dignes Représentans, qui aspirez avec tant d'ardeur à ce terme, nous craignons que vous n'y parveniez qu'en altérant par vos

travaux pénibles et difficiles vos facultés physiques. Qu'importe? L'espoir de vos heureux succès vous anime et vous soutient, continuez de vous illustrer au Panthéon des vivants; la masse du peuple qui vous survivra, pénétrée des regrets justement mérités, vous accompagnera au Panthéon de l'histoire en criant Vive la République, Vive la Convention.

Séance du 4 vendémiaire.

La société forte de ses principes, pleine de confiance en ses représentans, arrête que dans tous les tems, à toute occasion, à tout événement, elle ne reconnoitra d'autre point de ralliement que la Convention; elle voue amitié aux sociétés qui professeront les mêmes principes et regardera comme ennemis de la Patrie qui-conque oseroit tenter de se placer entre le peuple et la Convention.

Suivent vingt-six signatures.

y

[*La société populaire de Vif à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (30)

Égalité, Liberté.

Citoyens représentans,

Nous avons admiré avec tous les français, votre courage a terrasser le tiran Robespierre et ses complices; votre fermeté a faire triompher depuis cette époque, la justice et l'humanité et a comprimer les continuateurs du système de sang, vous a acquis notre confiance. Les principes sublimes que renferme l'adresse de la convention nationale aux français, nous paroissent dans leur pratique le moyen le plus assuré de parvenir à l'affermissement de la République et au bonheur du peuple. Nous avons donc juré de n'avoir d'autre centre que la représentation nationale et d'autres sentiments que ceux de la convention.

Vive la République! vive la Convention nationale!

Les membres de la société populaire de Vif.

BERRIER, *vice-président*, LEFEBVRE, *secrétaire*.

z

[*Les membres de la société populaire de Semur à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (31)

Citoyens Représentans!

Des hommes ambitieux et perfides avaient conjuré la ruine de la liberté; un système de